



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Méthodologie pour l'élaboration du 1^{er} programme triennal de déclinaison territoriale de la stratégie nationale pour les aires protégées

CEB du 10 mai 2022

Contexte national

L110-4 du code de l'environnement :

« L'Etat élabore et met en oeuvre, sur la base des données scientifiques disponibles et en concertation avec des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ainsi que des autres parties prenantes, une stratégie nationale des aires protégées »

Adoptée en janvier 2021 à l'occasion du *One Planet Summit* pour les dix années à venir



Ambition

Répondre au constat de l'effondrement de la biodiversité, à l'échelle mondiale les aires protégées constituent un des éléments essentiels de cette mobilisation

Domaine terrestre et domaine marin

La SNAP est une des briques de la SNB3 en cours de finalisation

La SNAP porte une ambition forte pour préserver et valoriser la biodiversité, et renforcer les moyens des gestionnaires d'espaces naturels protégés.

Les 7 objectifs de la SNAP

1. Développer un réseau d'aires protégées résilient aux changements globaux
2. Accompagner la mise en œuvre d'une gestion efficace et adaptée du réseau d'aires protégées
3. Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées
4. Conforter l'intégration du réseau d'aires protégées dans les territoires
5. Renforcer la coopération à l'international pour enrayer l'érosion de la biodiversité
6. Un réseau pérenne d'aires protégées
7. Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité

Quelques objectifs nationaux chiffrés

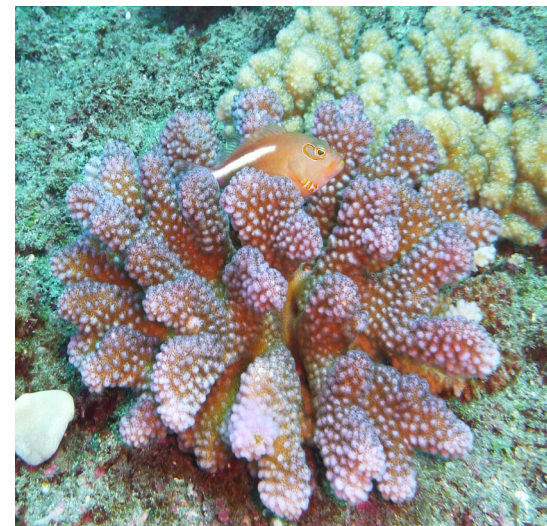
L110-4 du Code de l'environnement :

30 % de la surface terrestre ou marine sous protection

dont 1/3 sous protection forte (soit 10 % du territoire)

Protection forte : maîtrise des pressions anthropiques par une protection foncière ou une réglementation adaptée, ainsi qu'un contrôle des activités concernées

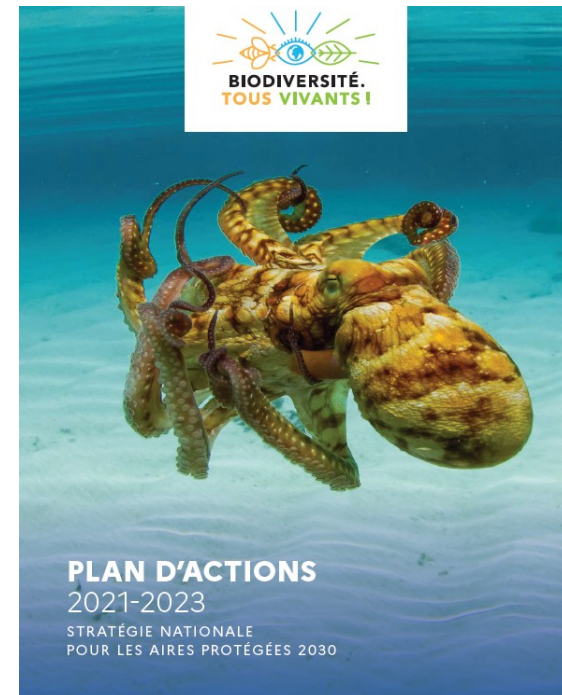
Protection de 100 % des récifs coralliens d'ici 2025



Déclinaison opérationnelle de la SNAP

Des plans d'actions triennaux nationaux : le premier plan d'actions national 2021-2023 comprend 18 mesures détaillées dans 140 actions

Des plans d'actions triennaux par territoire : ces derniers sont en cours d'élaboration dans les différentes régions métropolitaines et ultra-marines.



Déclinaison opérationnelle à La Réunion

Les échelles administratives qui doivent être prises en compte par ce plan d'actions sont :

- le niveau régional pour la partie terrestre,
- le bassin maritime ultramarin pour la partie marine.

Si ces deux territoires disposent d'instances et de documents stratégiques différents, il est proposé de ne rédiger qu'**un seul document pour La Réunion** afin d'articuler les enjeux spécifiques du continuum terre-mer

Déclinaison opérationnelle à La Réunion

Une instance co-présidée par le Préfet et la Présidente de Région, cheffe de file des collectivités en matière de biodiversité

Association étroite des collectivités locales, les services et opérateurs de l'État, les gestionnaires d'aires protégées, associations de protection de l'environnement, acteurs socioprofessionnels, société civile, scientifiques

Association du comité de l'eau et de la biodiversité (CEB), le conseil maritime ultramarin de bassin (CMUB) et l'expertise du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN).

Déclinaison opérationnelle à La Réunion

Il est proposé la gouvernance suivante :

une « **équipe projet** » pour suivre au quotidien l'avancement du dossier, composée des référents de l'État (DEAL et DMSOI), de la Région, et de l'OFB ;

un **comité de pilotage**, co-présidé État et Région, réunissant les partenaires directement impliqués dans la SNAP : l'État (Préfet, AEM, DMSOI, DEAL), l'OFB, la Région, le Département, les gestionnaires d'aires protégées (PN, RNN, CdL, ONF), les présidents du CEB et du CESER ;

des **ateliers de travail** mobilisant tous les acteurs concernés (membres du CEB, du CMUB, autres acteurs associatifs, socio-professionnels, scientifiques etc.) pour construire les propositions opérationnelles.

Déclinaison opérationnelle à La Réunion

Le CSRPN sera consulté sur la méthodologie de travail et sur le projet stabilisé.

En amont de la consultation formelle du CEB et du CMUB, il pourra être proposé à tous leurs membres une réunion de travail spécifique sur le projet afin de détailler les mesures et actions proposées, et préparer l'avis de ces instances.

Déclinaison opérationnelle à La Réunion

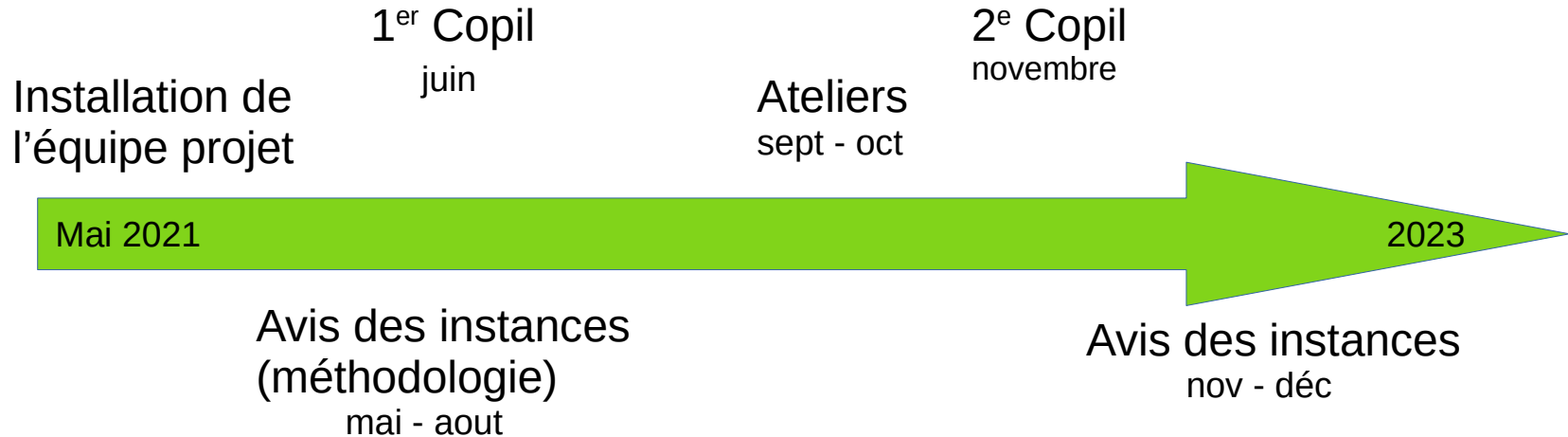
Le cadrage national formalise le contenu des plans d'actions territoriaux

Mesures « socles » obligatoires ; mesures « optionnelles » à décliner en fonction des enjeux et priorités locales.

Il est proposé de s'appuyer sur cette trame pour organiser le travail, avec des ateliers de travail thématiques calés sur les 7 objectifs de la stratégie

→ Production de fiches action (descriptif, livrable, échéance, pilote)

Calendrier prévisionnel



Merci de votre attention

